

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 08 mars 2024
Convocation affichée le : 08 mars 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Dominique ABALAIN donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS, Nadine CORBEL donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/09	Participation du budget assainissement pour la mise à disposition du personnel à l'entretien de la station
---------------------------------	---

La commune de Saint-Thual met toujours à disposition du personnel communal pour l'entretien des abords de la station de traitement des eaux usées, et le suivi des eaux à traiter très régulièrement pour le bon fonctionnement du service. Il est proposé de laisser la contribution du budget annexe assainissement à 13 800€.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Accepte à l'unanimité de laisser la contribution financière du budget assainissement au profit du budget communal à 13 800€ / an.
- Charge Le Maire des écritures comptables se rapportant à cette décision, dans le budget primitif 2024 et les futurs Budgets.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents si rapportant

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY